



ᐃᑭᑦᑭᑦ ᐅᑦᑭᑦᑭᑦ ᐅᑦᑭᑦᑭᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Poste : Commis-interprète médical

Ministère : Santé

Localité : Iqaluit

N° de référence : 10-505552

Type d'emploi : Permanent

Salaire : 71 460 \$ par an (42 h/semaine avec quarts de travail)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Date de clôture : 23 août 2019 @ minuit, HE

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Conformément à la directive 518 du Manuel des ressources humaines, cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux Inuites et Inuits du Nunavut.

La ou le commis-interprète médical relève de l'infirmière ou infirmier gestionnaire des soins hospitalisés et fonctionne selon un horaire par quarts de travail. Elle ou il fournit de l'interprétation et de la traduction en anglais et en inuktitut pour les patients, le personnel infirmier et médical, les techniciens de laboratoire et de la radiologie, le personnel de la pharmacie, les physiothérapeutes, et d'autres membres du personnel de l'hôpital ou membres de la famille, et les visiteurs. La ou le commis-interprète médical fournit une aide générale dans la clinique et les aires réservées aux patients, en plus de réaliser des tâches de bureau, selon les besoins.

La ou le titulaire du poste assiste le personnel infirmier et médical dans les soins aux patients en accompagnant le personnel infirmier dans ses rondes, en se montrant attentif envers les patients, en contribuant à leur sécurité, et en livrant les échantillons ou requêtes au laboratoire de rayons X, le cas échéant. La ou le commis-interprète médical doit expliquer la posologie des médicaments aux patients et rédiger les instructions en syllabique, au besoin. De plus, elle ou il demeure au bureau, à la demande du personnel infirmier, durant la période de production des rapports infirmiers afin de répondre aux appels téléphoniques ou ceux des patients.

Les connaissances, compétences et aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent normalement par l'obtention d'un diplôme de 12^e année et la complétude des cours de terminologie médicale (Modules 1 à 5). La ou le titulaire du poste doit posséder une bonne connaissance pratique de la terminologie médicale dans l'environnement complexe d'un hôpital aux spécialités multiples. Elle ou il doit également maîtriser l'inuktitut à l'oral et à l'écrit, en plus de posséder d'excellentes aptitudes pour la communication. Une certification en RCR et en premiers soins ainsi qu'une expérience de bureau sont considérées comme des atouts.

Pour postuler à cet emploi, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inclure le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète davantage la population nunavoise afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES :

Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/human-resources-fr

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télec. : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca



ᐅᑎᑎᑭᑦ ᐱᑭᑦᐸᑦᑕᑦᑕᑎᑦᑕᑭᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Les langues officielles du Nunavut sont le français et l'inuktitut. La maîtrise d'au moins deux de ces langues est nécessaire. La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire des Inuits et de l'Inuit Qaujimajatuqangit constitue un atout.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.
Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inclure le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète davantage la population nunavoise afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES :

Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/human-resources-fr

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télec. : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca